

**FORMATION**

# LES RESPONSABILITÉS DES DG, DSI, RSSI ET DIRECTEURS INFORMATIQUE

1<sup>ère</sup> session - les 15 et 16 Janvier 2008

## La répartition des responsabilités et les sanctions encourues

Avec la participation de :

**Eric A. CAPRIOLI**

Avocat à la Cour de Paris  
Expert aux Nations Unies en droit des TIC

**Alain FRUCHET**

Directeur Général de NTI

**Garance MATHIAS**

Avocate à la Cour de Paris  
Spécialiste en Droit NTIC - Droit du travail -  
Droit de la propriété intellectuelle

**Philippe TOUITOU**

Avocat au Barreau de Paris  
DEA Droit Economique des Affaires  
DESS Droit du numérique  
et des nouvelles technologies

**Dominique VAN EGROO**

Avocat au Barreau des Hauts-de-Seine  
Droit du travail - Droit Pénal - Droit des NTIC

Thème du mois :

# Les responsabilités des DG, DSI, RSSI et Directeurs informatique.

1ère session - les 15 et 16 Janvier 2008

## La répartition des responsabilités et les sanctions encourues



Les séminaires accueillent des groupes de 10 à 12 participants

### Liste des sessions sur le thème "Les responsabilités des DG, DSI, RSSI et Directeurs informatique".

#### Session 1

La répartition des responsabilités et les sanctions encourues

#### Session 2

Les moyens de contrôle et de lutte contre les menaces.

#### Session 3

Les menaces internes : informer, comprendre et mettre en place les moyens techniques de contrôle.

#### Session 4

ATELIERS - Lutter contre les menaces internes, mettre en place un PCA, les solutions d'aide de mise en place sur les législations en vigueur.

### Matin

J.1

9h00 – 10h30 : **Maître A. CAPRIOLI**

Les responsabilités juridiques et pénales des DSI et des RSSI, quelles sont les sanctions possibles ?

10h30 – 10h45 : *Pause*

10h45 – 12h30 : **Maître A. CAPRIOLI**

Le partage de la responsabilité en entreprise : salariés, responsable informatique, RSSI, DSI, DRH, Directeur juridique, DG. Comment la définir ?

- Etablir une communication entre les différents acteurs de l'entreprise.

### Après-midi

14h00 – 16h00 : **Maître Garance MATHIAS et Alain FRUCHET**

Instaurer une charte d'utilisation des outils de communication pour une sécurité interne maîtrisée.

- Redéfinir les limites de votre responsabilité.
- Définir la charte d'usage Internet.
- Mettre en place une politique de cybersurveillance : les limites
- Positionner la direction informatique au sein de l'organisation.
- Réguler l'utilisation des outils informatiques.
- Mettre en oeuvre une charte informatique : les étapes clés, les pièges à éviter.
- Se conformer à la législation sur la protection des consommateurs.
- Les règles relatives aux outils de chiffrement

16 h00 – 16h15 : *Pause*

16h15 – 17h00 : **Maître Garance MATHIAS et Alain FRUCHET**

Manipuler les données personnelles en toute sécurité juridique.

- Quelle est votre responsabilité en cas de dysfonctionnement lors de la manipulation des données personnelles ?
- La CNIL et la cybersurveillance : quelles sont les limites des RSSI ?
- Modifier la charte sécurité pour garantir la confidentialité des données personnelles.
- Les relations entre le RSSI et le CIL (Correspondant Informatique et Liberté).

17h00 – 17h30 : **Cas pratique et exercice**

Déclaration et demande d'autorisation préalable auprès de la CNIL pour l'installation d'un système d'authentification biométrique au sein de l'entreprise. Nos conseils.

Sécuriser les données est primordial pour une entreprise, cependant au niveau européen les prises de décision sont souvent trop longues. Ce phénomène est généralement lié à un manque de connaissances sur l'ensemble des aspects (techniques, juridiques et organisationnels) d'un projet. Afin de combler ces brèches et d'accélérer ce marché, NATHEOS propose des formations pluridisciplinaires de haut niveau aux acteurs décisionnaires des entreprises, qu'ils soient DI, DSI, RSSI, DAF, DG, DRH, RM.

Outre l'enrichissement des connaissances, nos formations visent à apporter aux participants la maîtrise complète de leurs projets. Pour ce faire, les aspects techniques, juridiques et organisationnels seront systématiquement abordés par des experts reconnus dans leurs domaines de compétence respectifs, et ce dans un cadre prestigieux, dédié à la formation.

## Matin

J.2

9h00 – 12h30 : **Maître Philippe TOUITOU**

**Sécuriser l'utilisation des systèmes d'information par les salariés.**

**Tolérance et respect de la vie privée des utilisateurs, détail de l'arrêt NIKON :**

- La responsabilité de l'employeur au titre des flux importés ou exportés par le salarié sur le web
- L'embauche des salariés, le rôle du DRH sur l'étude du passé des futurs collaborateurs de l'entreprise
- Quels outils de surveillance pouvez-vous utiliser en respectant la loi ?
- Quelles sont les limites au contrôle des courriels ?
- Connaître les obligations d'information des salariés et du CE
- Comment l'activité des salariés peut-elle mettre en cause la responsabilité du DSI ?
- Déterminer les sanctions encourues
- Analyse des dernières évolutions jurisprudentielles.

## Après-midi

14h00 – 17h00 : **Maître VAN EGROO**

**Les évolutions du contrat de travail du RSSI, du Directeur Informatique et du DSI.**

**Savoir Externaliser sa responsabilité en sécurisant ses contrats informatiques**

- Les contrats avec les sociétés d'Audit
- Les contrats avec les intégrateurs informatiques et les SSII
- Les contrats avec les consultants en sécurité informatique
- Les contrats avec les sociétés de stockage d'informations à distance
- Les contrats avec les sociétés OffShore

**Savoir détecter les failles de ses contrats en tant que RSSI et DSI**

## Les Conférenciers



**Eric A. CAPRIOLI**

Expert aux Nations Unies en droit des TIC

Docteur en droit  
Spécialiste en droit de la propriété intellectuelle  
Habilitation à diriger des recherches en droit  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite  
Expert Institut Français d'Experts Juridiques Internationaux .



**Alain FRUCHET**

Directeur Général de NTI

Conseillé en Sécurité des Systèmes d'informations



**Garance MATHIAS**

Avocat à la Cour de Paris

Spécialiste en Droit NTIC - Droit du travail - Droit de la propriété intellectuelle



**Philippe TOUITOU**

Avocat au Barreau de Paris

DEA Droit Economique des Affaires  
DESS Droit du numérique  
et des nouvelles technologies



**Dominique VAN EGROO**

Avocat au Barreau des Hauts-de-Seine

Droit du travail - Droit Pénal - Droit des NTIC

## Public concerné

• Les DSI, les RSSI, les Directeurs Financiers, les Directeurs Juridiques, les responsables informatiques, les juristes d'entreprise, les chefs de projet de conformité, les Risk Managers et directions métiers et assurances, les responsables qualité, les responsables des services d'exploitation, services d'exploitation informatique, administrateurs réseaux

• Les fournisseurs de matériels et logiciels désirant former leurs propres équipes de vente et d'avant-vente

## Pré-requis

Aucun

## LES SERVICES APPORTÉS À L'INSCRIPTION

✓ 2 jours et 1 nuit en pension complète à l'hôtel 3 étoiles "Les Jardins de Flore"

✓ 1 abonnement annuel au magazine GlobalSecurityMag

✓ 1 abonnement annuel au service Gold de GlobalSecurityMag :  
• 20% de réduction sur les prochaines sessions NATHEOS  
• Invitations VIP sur plus de 60 salons partenaires :

Les Assises de la Sécurité (Monaco)  
Black Hat Conference (Amsterdam, Las Vegas)  
Convention Sécurité  
Med IT  
Eurosec  
Le Salon de la Sécurité (Paris)  
Storage Expo (Paris)  
Solutions Linux

E-Procurement  
Infosecurity (London)  
Cartes IT  
CISO Summit's (London, Geneva, Amsterdam, Barcelona)  
Rencontre de la Sécurité  
IP Convergence...

• Invitations aux événements sur le thème de la sécurité organisés par GlobalSecurityMag

✓ 1 invitation gratuite personnelle pour la session Atelier du thème en cours. (hébergement et frais de restauration compris)

Liste des dates consultable sur [www.natheos.com](http://www.natheos.com) ou par téléphone au 01 40 92 05 55

✓ 1 résumé relié de la session

✓ 70% de remise sur l'achat de l'analyse complète du thème mensuel.

## LE CENTRE DE FORMATION

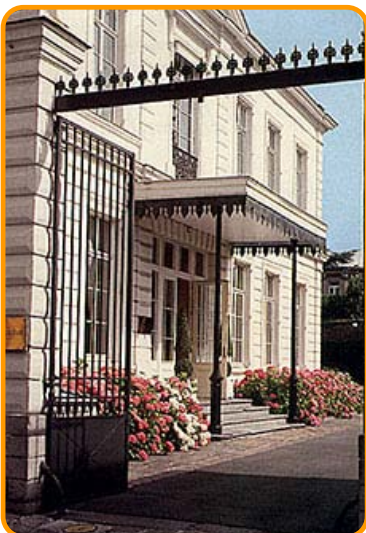


Vous serez accueilli en pension complète aux Jardins de Flore. Cet établissement, exclusivement réservé aux séminaristes, vous garantit une parfaite tranquillité durant la formation. Chaque chambre et chaque salle de séminaire dispose d'un accès Internet haut débit sécurisé (WiFi).

Dans ce lieu qui a su conserver toute son authenticité, tous les atouts sont réunis pour faire de votre séjour une réussite. Aux jardins de Flore, l'accueil est détendu et chaleureux. Dans cette demeure héritée du XIXème siècle, vous apprécierez les commodités d'un service hôtelier et le cadre de vie d'un logement traditionnel.

Vous y découvrirez de très belles pièces harmonieusement décorées et dégagant une agréable sérénité, un luxe discret glissé dans l'ambiance personnalisée de 12 chambres.

**Les Jardins de Flore :**  
9, rue Oultreman - 59300 Valenciennes





Bulletin d'inscription personnel à photocopier et retourner accompagné de votre règlement à :

NATHEOS SARL  
8, avenue de Liège 59300 Valenciennes

DEMANDE D'INFORMATION ET INSCRIPTION :

Tél.: 01 40 92 05 55 / Fax: 01 46 56 20 91

Courriel: marc.jacob@globalsecuritymag.com

Internet: www.natheos.com

POUR TOUTE INSCRIPTION 45 jours avant la formation, une **réduction de 20%** est offerte\*

Thème:

## Les responsabilités des DSI, RSSI et Directeurs informatique

Session 1 - les 15 et 16 janvier 2008

La répartition des responsabilités et les sanctions encourues

### Adresse de facturation (si différente) :

NOM / Prénom :

Tél :  / Fax :

Courriel :

Société :

Adresse :

Ville :  / CP :

### Participant :

M.  Mme  Mlle

NOM :

Prénom :

Fonction :

Tél :  / Fax :

Courriel :

Société :

Adresse :

Ville :  CP :

N° TVA Intracommunautaire :

N° Siret :

NAF / Activité :




Je suis membre du Service Gold Global Security, je bénéficie d'une réduction de 20%

Je bénéficie des services offerts par l'inscription à la session. (voir informations ci-jointe)

### Mode de règlement :

#### Virement bancaire

Nom : NATHEOS SARL

Code IBAN : FR76 3007 6025 8853 6725 0020 029

Domiciliation : Crédit du Nord VALENCIENNES - BIC NORDFRPP

#### Chèque à l'ordre de "Natheos"

Adresse : 8, avenue de Liège 59300 VALENCIENNES

#### Carte bancaire

Visa  Mastercard  American Express

Nom du titulaire de la carte

Numéro de carte

Date d'expiration

Les 3 derniers chiffres du code de sécurité inscrit au dos de la carte :

Prix de la session par personne : **2590€ HT**  
(soit 3097,64€ TTC)

OUI, je souhaite participer à cette session

Date et signature :

	<input type="checkbox"/> J'ai pris connaissance des conditions générales de vente ci-jointes. Disponible sur Internet : <a href="http://www.natheos.com">www.natheos.com</a>
--	---

# 20%

## DE RÉDUCTION<sup>(1)</sup>

SUR VOTRE FORMATION

POUR TOUTE INSCRIPTION EFFECTUÉE

45 JOURS AVANT LA DATE DE FORMATION

## Tarif Groupe

Plusieurs collaborateurs de votre entreprise souhaitent participer à une session, contactez notre service commercial au 01 40 92 05 55 pour connaître les remises accordées.

## Inscription multi-sessions

Il vous suffit de nous retourner par fax les différents bulletins personnels d'inscription en inscrivant "Commande multiple". Une réduction de 20% vous sera accordée pour votre 2ème session, et une réduction de 30 % vous sera accordée pour les sessions suivantes.

Ces conditions sont exclusivement valables pour un envoi le même jour des différentes commandes aux sessions.

Ces conditions ne sont pas nominatives, vous pouvez donc vous inscrire à une session et faire bénéficier votre collègue d'une réduction de 20% pour son inscription à une 2ème session.

## Conditions générales

### Conditions d'inscription :

Les frais de participation comprennent la formation, le support pédagogique, les petits déjeuners, pauses, déjeuners et dîners. Une facture vous sera adressée dès réception de votre inscription.

### Conditions et moyens de paiement :

- Par virement bancaire à notre banque :

Nom : NATHEOS SARL

Code IBAN : FR76 3007 6025 8853 6725 0020 029

Domiciliation : Crédit du Nord VALENCIENNES - BIC NORDFRPP

- Par chèque à l'ordre de NATHEOS à envoyer au siège social du 8, avenue de Liège - 59300 Valenciennes

Le règlement doit obligatoirement être effectué avant la formation. Pour les organismes soumis au code des marchés publics, la facture leur sera communiquée après la formation. A compter de cette date, le règlement devra être effectué au plus tard dans les 45 jours.

- OPCA : il vous appartient de vérifier l'imputabilité de votre stage auprès de votre OPCA, de faire votre demande de prise en charge (avant la formation) afin de pouvoir obtenir le remboursement de votre formation.

### Conditions d'annulation :

Jusqu'à 14 jours calendaires avant le début de chaque session, le remboursement des droits d'inscription se fera sous déduction d'une somme forfaitaire de 180 € HT (215,28 € TTC) pour frais de dossier.

Après cette date, les frais de participation resteront dus en totalité, mais les participants pourront se faire remplacer. Toute annulation devra être confirmée par écrit ; un accusé de réception vous sera adressé par retour.

Les organisateurs se réservent le droit de reporter la formation et de modifier le contenu de son programme si des circonstances indépendantes de leur volonté les y obligent.

### Garantie de qualité :

NATHEOS applique à l'ensemble de ses formations des principes rigoureux de qualité. Si vous estimez qu'une formation n'a pas répondu à vos attentes, notre service clients se tient à votre disposition. (Tél.: 01 40 92 05 55 / Fax : 01 46 56 20 91)

### Confidentialité :

Les informations vous concernant sont utilisées dans le cadre de la gestion de votre inscription, en conformité à la loi Informatique et liberté. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données vous concernant en adressant un courrier au siège sociale de NATHEOS.

### INFORMATION / RÉSERVATION / ANNULATION

Tél.: **01 40 92 05 55**

Fax : **01 46 56 20 91**

Courriel : [marc.jacob@globalsecuritymag.com](mailto:marc.jacob@globalsecuritymag.com)

(1) réduction non cumulable